

Les associations d'élevage contribuent à l'amélioration, au développement et à la promotion des races. Elles tiennent un registre d'élevage (Studbook) qui sert principalement au maintien du patrimoine génétique de la race.

## Organismes et associations agréés en Région de Bruxelles-Capitale

N° UELN	Date de l'agrément	Nom	Coordonnées	Races
056006	13/12/1992	Société Royale "Le Cheval de Trait Belge"	Avenue du Suffrage Universel, 49 1030 Bruxelles +32 (0)2/215.93.48 +32 (0)2/215.93.48 <a href="mailto:secretariat@chevaldetrait.be">secretariat@chevaldetrait.be</a> <a href="http://www.chevaldetrait.be">www.chevaldetrait.be</a>	Cheval de trait belge

### Des questions ?

Avez-vous encore des questions sur les associations d'élevage agréées en Région de Bruxelles-Capitale ?

Contactez nous via : [agriculture@sprb.brussels](mailto:agriculture@sprb.brussels)

### Règlementation

- [Règlement européen relatif à l'élevage d'animaux 2016/1012](#)
- [10 décembre 1992 - Arrêté royal relatif à l'amélioration des équidés](#)
- [16 mai 2013 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'agrément des associations concernant l'élevage des équidés](#)
- [23 décembre 1992 - Arrêté ministériel relatif à l'amélioration des équidés.](#)